

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD223

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 14

À la fin de cet article, substituer à la seconde occurrence du mot :

« le »,

les mots :

« jusqu'au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.